

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1947

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Réviser le normes applicables à l'élevage, afin d'accompagner la fin de l'élevage industriel, au profit de l'élevage extensif et pastoral, dans un objectif de transition agroécologique, et de bien-être animal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à poser un objectif de transition de l'élevage, pour mettre fin à l'élevage industriel, tout en l'accompagnant vers un modèle extensif et pastoral.

Dans une perspective de transition agroécologique, cette mesure est bénéfique tant pour l'emploi, pour le revenu des agriculteurs, que pour l'environnement.

En effet, le modèle de l'élevage intensif, et des fermes-usines, et l'un des plus gros responsables de la perte d'emploi en agriculture. De moins en moins d'agriculteurs gèrent de plus en plus grandes surfaces, avec un nombre de bêtes croissant, réduisant ainsi grandement l'emploi agricole. Au contraire, l'élevage extensif, pastoral, est un élevage intensif en emplois, et en emploi qualifié.

Si en France, l'agriculture est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, l'élevage représente à lui seul près de 68 % des émissions de méthane (INRAE). La concentration de bêtes, dans de petits espaces, intérieurs, nourries au foin et pas à l'herbe, favorise ces émissions dangereuses pour l'environnement. Aussi, l'élevage en plein air est bien plus vertueux. Enfin, l'élevage industriel ne correspond absolument plus aux attentes sociétales considérant le bien-être animal.

Pour toutes ces raisons, il convient de placer la transition du modèle d'élevage comme un des grands objectifs de ce projet de loi.

Cet amendement correspond à l'une des 51 recommandations de la mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles, dont le rapport a été approuvé par la commission du développement durable le 24 Janvier 2024.